



BULLETIN MUNICIPAL ST PAUL DE TARTAS 2020





BULLETIN MUNICIPAL ST PAUL DE TARTAS 2020

Mot des élus

En ce début d'année 2021, le Conseil Municipal vous adresse ainsi qu'à vos proches ses vœux les plus sincères de santé, de prospérité et de bonheur partagé.

Nous adressons également nos sincères condoléances à tous ceux qui ont perdu un proche au cours de cette année et nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux arrivants sur la commune avec toute la chaleur possible.

La confiance que vous nous avez accordée lors des élections municipales, également particulières puisque nous n'avons pu prendre nos fonctions que fin mai, est le moteur de notre action pour la commune. Elle est encore plus marquée dans la situation que nous vivons aujourd'hui.

Cette année, à cause des conditions sanitaires, nous n'avons pas pu organiser de repas des aînés comme c'est la tradition et de nombreuses activités associatives sont annulées.

Nous avons décidé de distribuer des sacs réutilisables garnis de produits locaux, comme nous nous y étions engagé, afin de donner à toutes et à tous nos aînés un moment de plaisir.

Nous n'avons pas pu organiser non plus le Noël des enfants et nous leur proposerons de participer à un moment convivial et fédérateur au printemps.

Nous comprenons également combien les associations de notre commune sont impactées à cause de l'arrêt de leur activité. Malgré tout, nous avons fait en sorte que notre commune continue à être un lieu agréable où se tisse le lien social, en encourageant le fleurissement et en soutenant chaque évènement qui pouvait avoir lieu dans notre commune comme la

fête des mamans, la vogue 2020, la fête des Tourbières.... Ce bulletin retrace tout cela.

Que tous ceux qui s'investissent pour St Paul se voient ici sincèrement remerciés. L'engagement, la motivation, et parfois la ténacité des bénévoles en font des acteurs incontournables de notre commune et contribue à son dynamisme, à sa convivialité et à son attractivité.

Notre population municipale s'établie à 187 habitants au 1er janvier 2021, ce chiffre doit attirer notre vigilance. En vivant à St Paul nous devons avoir les mêmes chances qu'ailleurs. Notre souhait est également d'encourager le bien vivre chez nous, c'est en ce sens que la convention avec le syndicat de la montagne ardéchoise a été renégociée et vous le verrez dans le bulletin des activités seront proposées en 2021 pour les habitants de la commune.

Du côté des projets, l'adressage devrait aboutir cette année ; la procédure de récupération des concessions au cimetière débute, la réfection du cimetière et du camping se feront dans le courant de l'année. Les bornes wifi seront opérationnelles dès le printemps aux Uffernets et au bourg. Nous poursuivrons nos efforts pour entretenir et élaguer les chemins et rendre nos villages propres et accueillants.

Le plus important au cœur de cette crise est de tenir bon la barre pour ne pas chavirer ou prendre un mauvais cap.

Considérons la période que nous vivons avec recul pensons que dans quelques temps, nous pourrons regarder en arrière et nous dire, que nous avons surmonté tout cela.

Vive St Paul !!



BULLETIN MUNICIPAL ST PAUL DE TARTAS 2020

Etat Civil

❖ Défunts de l'année 2020 et transcriptions des décès

Marie HAON - janvier 2020

Jacqueline AUBERT - janvier 2020

Ernestine GRANGEON - février 2020

Hilaire RIEU - juillet 2020

Marie-Louise HAON - août 2020

Annie ALLIERT - novembre 2020

Marie JALLAT - novembre 2020

Louis RICHARD - décembre 2020

Bernard LOISON - décembre 2020

Irène CHABALIER - décembre 2020

❖ Mariage



Le 22 août 2020, Kelly Chauchat, une enfant de la commune et Jean-Marc FADE se sont unis en notre mairie, ils habitent avec leur petite fille Cassandra à Landos.

Nous leur adressons tous nos vœux de bonheur.

❖ Naissance : néant



BULLETIN MUNICIPAL ST PAUL DE TARTAS 2020

Retour en images

❖ Distribution des masques en mai 2020



Samedi 9 mai, les premières livraisons de masques arrivent. Les conseillers départementaux, Marie-Laure Mugnier et Michel Decolin, ainsi que le Président de la Communauté de Communes du Pays de Cayres-Pradelles, Paul Braud, se sont retrouvés à Cayres afin de répartir aux maires une première livraison de masques à destination de la population. Chaque municipalité était en charge de la distribution dans sa commune.

❖ Fêtes des mères : dimanche 7 juin 2020



Cette année afin d'inciter au fleurissement et de célébrer la fête des mamans, la municipalité a fait le choix d'offrir à chaque maman un géranium et de partager un moment de convivialité autour d'un café après le confinement que nous avons vécu de mars à mai.

❖ VOGUE : Samedi 4 et dimanche 5 juillet 2020

Merci aux bénévoles des associations citées plus bas qui ont permis la tenue de ces moments conviviaux qui forgent l'identité de nos villages. Ce merci est d'autant plus appuyé cette année qu'ils ont dû s'adapter aux exigences sanitaires et mettre en place des protocoles afin que nous puissions malgré tout profiter de l'été et avoir des animations.

▪ Concours de pêche

Samedi 4 juillet au matin, au plan d'eau avait lieu un concours de pêche très apprécié, à destination des enfants de moins de 15 ans, il était organisé par l'AAPPMA du Pont de Chadron et aux bénévoles de la commune impliqués dans l'association, merci à eux.



BULLETIN MUNICIPAL ST PAUL DE TARTAS 2020



Une collation était offerte par la municipalité pour les enfants inscrits.

- Randonnée gourmande et randonnée autour du Tartas



La journée se poursuivait avec une randonnée gourmande à la journée - boucle St Paul - les Uffernets (12 ou 14 km) organisée par Tourisme en Pays Cayres Pradelles avec un Pique-nique amélioré conçu par la Ferme de la Régordane pris aux Uffernets.

L'après-midi une randonnée autour du Tartas se tenait sous un beau ciel bleu.

Le soir Tourisme en Pays Cayres Pradelles nous a régalié avec une conférence sur les muletiers.





BULLETIN MUNICIPAL ST PAUL DE TARTAS 2020

■ Messe, vente de pain cuit au feu de bois

Le dimanche après la messe avait lieu la vente du pain cuit au four de St Paul. La cuisson des pains et la vente était organisée par l'Association Solidaire des Villages. Le four bâti en 2019 a été mis en chauffe méticuleusement durant une semaine grâce au bénévolat d'un habitant du bourg et des membres de l'Association Solidaire des Villages.



■ Yoga au camping

Un bon moment de fou rire, le dimanche matin pour un réveil en douceur, Caroline de l'association Yopralanga nous a proposé quelques postures afin de nous assouplir.





BULLETIN MUNICIPAL ST PAUL DE TARTAS 2020

- 1^{er} marché de producteurs locaux de St Paul, atelier Ikebana, jeux pour les enfants



Ce premier marché de producteurs a rassemblé des producteurs de fromages, de lentilles, de vin, de charcuteries, de bières, de savons.... Ce marché ainsi que la retraite aux flambeaux furent animés par Thomas Tettamanzi, crieur public, chanteur de chansons populaires et qui joue également de l'orgue de barbarie.

Durant l'après-midi les enfants ont pu participer à une chasse à la balle ainsi qu'à une chasse aux indices pour les plus grands organisés par la municipalité. Ils étaient récompensés par des tickets de manèges.

Les feux d'artifices avaient lieu pour la première fois au plan d'eau, une bonne soixantaine de personnes s'étaient retrouvées pour la retraite aux flambeaux.

❖ Lundi 25 juillet : commission travaux



Les membres du conseil municipal (Claude Faucher prend la photo) ont fait le tour de la commune pour visiter les captages, les réservoirs, les bâtiments communaux... Le but est que chacun se rende compte de quoi on parle, où est-ce que les édifices se situent et l'état dans lequel ils sont en 2020 afin de pouvoir programmer les investissements à réaliser.

❖ Jeudi 6 août : Randonnée nocturne étoilée

Organisée par St Paul en fête, cette randonnée au départ de Fourmagne a permis à une cinquantaine de personnes de découvrir le ciel étoilé grâce aux explications de M. Luc Renoux.

❖ Fin août 2020 : Fête au Four de Fourmagne organisée par « les Amis de Fourmagne »

Le four de Fourmagne a été mis en chauffe durant une semaine par les membres de l'association des Amis de Fourmagne avec la réalisation d'un repas champêtre.



BULLETIN MUNICIPAL ST PAUL DE TARTAS 2020

❖ Été-automne : entretien des captages de la Villette et de tous les réservoirs

Avant



Après :



Les arbres qui poussaient au pied des ouvrages ont été coupés, les périmètres immédiats broyés.

❖ Dimanche 13 septembre : Fête des Tourbières à la Sauvetat



Au départ de St Paul avait lieu une randonnée accompagnée par un guide de moyenne montagne pour rejoindre la Sauvetat où se trouvait la fête des Tourbières. Une fête organisée par la Communauté de Communes Cayres-Pradelles pour faire découvrir aux habitants du plateau les zones humides, les plantes qui y poussent et les animaux qui y vivent. Des spectacles, des concerts, des conférences sur ce milieu et des ateliers de découverte des vélos à assistances électriques venaient compléter ce temps festif.



BULLETIN MUNICIPAL ST PAUL DE TARTAS 2020

❖ Décoration de Noël

Cette année les arbres furent décorés par les habitants des villages des Uffernets et du bourg. En 2021 nous aimerions associer plus largement à ces décorations des villages les habitants et les associations afin que ces temps redeviennent des temps de convivialité avec pourquoi pas chocolat et vin chaud en fin de journée une fois les décorations installées. Si vous souhaitez participer, faites-vous connaître.



❖ Distribution des colis des aînés



Ce sont 20 colis « couple », 8 colis maison de retraite, 36 colis individuels qui ont été distribués cette année par l'équipe municipale.

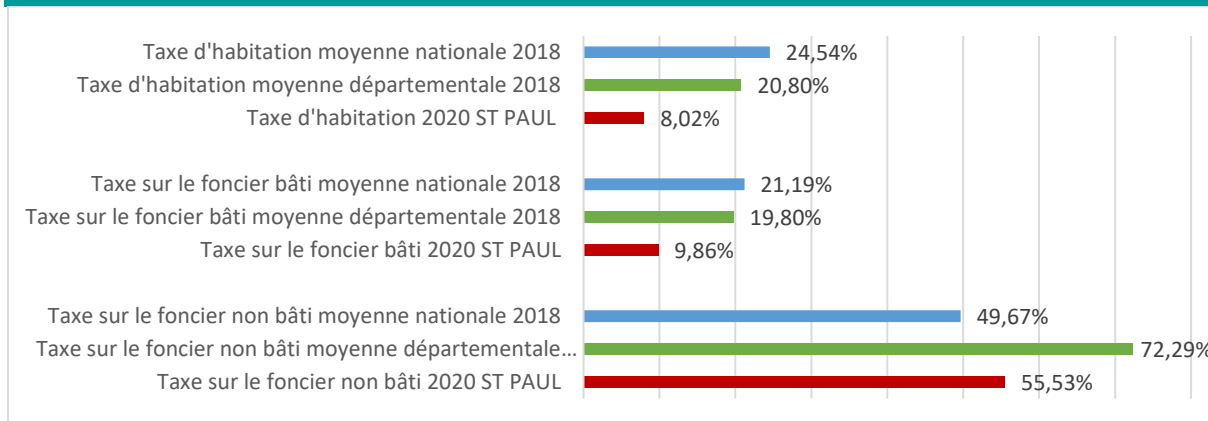
Nous avons fait le choix de les distribuer dans des sacs réutilisables avec à l'intérieur, un bocal de blanquette de veau de la ferme de la Régordane aux Uffernets, un paquet de lentilles du GAEC du Jasmin au bourg, des Rochers en chocolat de la chocolaterie de Saugues, des biscuits « la Pouzzolane » de St Paul, des patés des Salaisons de Pradelles, un bloc note avec le calendrier 2021.



BULLETIN MUNICIPAL ST PAUL DE TARTAS 2020

Finances communales

Fiscalité directe locale 2020



La commune de St Paul a fait le choix depuis plusieurs années de ne pas augmenter le taux des 3 taxes locales pour la part communale.

Concernant la taxe d'habitation, la réforme conduit dès 2020, 80% des contribuables à ne plus payer cette taxe. Sa disparition, sera compensée de manière équivalente par un mécanisme fiscal issu d'une fraction de la TVA et cela dès 2021.

Le Budget en chiffres

La situation sanitaire créée par la Covid19 a impacté le bon fonctionnement de la commune : report de l'installation en juin du Conseil municipal élu en mars 2020, difficulté à engager et à réaliser des travaux l'année 2020, annulation de manifestations, etc.

Aussi, le budget 2020, qui retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de la commune, est inédit et ne peut être considéré comme représentatif d'une année « normale ». La présentation est faite sur la base de chiffres quasi-définitifs, susceptibles toutefois d'ajustements dans le cadre des contrôles à venir par les services du Trésor Public préalables à la clôture des comptes 2020 et au vote du compte administratif 2020.

Il est rappelé que le budget de la commune relève des règles de la comptabilité publiques, règles qui diffèrent de celles qui s'appliquent aux entreprises et particuliers de droit privé.

Ce budget comprend les dépenses et recettes réalisées au titre des sections.

Les recettes de fonctionnement 2020 (hors report excédent de 2019)

Atténuation de charges	4 474,78 €	1,2%
Redevances camping et autres redevances	5 467,58 €	1,5%
Taxes foncières bâti et non bâti et taxe d'habitation	103 756,00 €	28,3%
Taxes sur les pylônes électriques	111 892,00 €	30,6%
Taxe additionnelle aux droits de mutation	8 619,68 €	2,4%
Fonds de péréquation intercommunale	1 338,00 €	0,4%
Dotations Etat	75 740,59 €	20,7%
Loyers- fermages	30 853,59 €	8,4%
Produits exceptionnels (cession immobilisation)	24 103,19 €	6,6%
Total recettes de fonctionnement 2020	366 245,41 €	100 %



BULLETIN MUNICIPAL ST PAUL DE TARTAS 2020

Les recettes de fonctionnement perçues en 2020 s'élèvent à 366 245,41 €.

La fiscalité constitue la part la plus importante de nos recettes de fonctionnement avec 61,6 % .

Les Dotations de l'Etat représentent 75 740,59 € en 2020, soit 20,7%. Ce montant évolue chaque année en fonction de divers critères et prend en compte la compensation par l'Etat de la suppression de la taxe d'habitation pour ceux qui en bénéficient déjà, comme d'autres impôts communaux.

Les loyers et fermages perçus pour les bâtiments communaux comme pour les sectionaux représentent 30 853,59 € en 2020 (8,4%), les redevances du camping et autres redevances représentant 5467,58 € (1,5%), soit près de 10% des recettes pour l'ensemble des produits des biens communaux et sectionaux.

Les produits exceptionnels s'élèvent à 24 103,19 € et correspondent à l'encaissement en 2020 du produit de la vente de l'école de la Villette et d'un terrain aux Uffernets décidés par la municipalité précédente.

Enfin 4 474,78 € correspondent à des remboursements de charges diverses.

Les dépenses de fonctionnement 2020

Charges à caractère général (fournitures, électricité, combustibles, entretiens et réparations, assurances, taxes, etc...)	101 737,59 €	43,1%
Charges de personnel et frais assimilés	61 355,01 €	26,0%
Atténuation de produits	1 761,98 €	0,7%
Charges indemnités élus et autres frais	23 933,95 €	10,1%
Contribution SDIS	8 624,19 €	3,6%
Autres contributions obligatoires	3 291,52 €	1,4%
Subventions de fonctionnement associations	2 080,00 €	0,9%
Charges financières (Intérêts des emprunts)	12 239,29 €	5,2%
Opérations d'ordre (transfert à investissement / cession immobilisation)	21 269,77 €	9,0%
Total dépenses de fonctionnement 2020	236 293,30 €	100 %

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent en 2020 à 236 293,30 €.

Les charges à caractère général constituent le premier poste avec 101 737,59€ soit 43,1%. Il s'agit de l'ensemble des dépenses de fonctionnement courant de la commune.

Les charges de personnel avec 61 355,01 € viennent ensuite avec 26%. Cela recouvre les salaires chargés des employés communaux recrutés par la commune ou mis à disposition ainsi que toutes les charges afférentes (frais de formation, etc.).

Les charges pour les indemnités des élus et autres frais représentent 10,1% des dépenses 2020 avec 23 933,95 €. Il est rappelé que les indemnités sont définies par un barème national et fonction de la taille de la commune.

Le montant de 21 268,77 € en opérations d'ordre correspond à un virement obligatoire à la section d'investissement d'une partie de la valeur de cession des biens vendus.

Les charges d'intérêts pour les deux emprunts communaux représentent 12 239,29€ soit 5,2 % des dépenses 2020.

La contribution obligatoire au service départemental d'incendie et de secours (pompiers) représente 8 624,19 € soit 1,4%.



BULLETIN MUNICIPAL ST PAUL DE TARTAS 2020

Parmi les 1761,98 € d'atténuation de produits figurent 1 231 € reversés par la commune au fonds de péréquation intercommunal. Les autres contributions obligatoires s'élèvent à 3 291,52 € en 2020. Figurent à ce titre notamment les contributions obligatoires à verser aux communes qui accueillent des enfants de Saint Paul dans leurs écoles primaires. Les subventions de fonctionnement versées aux diverses associations locales représentent 2 080 € en 2020.

Le différentiel entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement constitue un excédent de fonctionnement 2020 qui s'élève à 129 952,11 €

Les recettes d'investissement 2020

Opérations d'ordre (Produits de cession)	21 269,77 €	91,5 %
Taxe d'aménagement	1 583,11 €	6,8 %
Subvention d'investissement	0,00 €	0,0 %
Emprunt réalisé	0,00 €	0,0 %
Dépôt cautions logements	400,00 €	1,7 %
Total recettes d'investissement 2020	25 861,77 €	100 %

Hors solde d'exécution reporté de 2019, en l'absence de subvention perçue, de nouvel emprunt réalisé par la commune, le montant des recettes d'investissement est de 25861,77 € dont l'essentiel est issu du transfert depuis la section de fonctionnement du produit de la cession de l'école de la Villette et d'un terrain. Le reste étant constitué par le produit de la taxe d'aménagement (1583,11 €) taxe perçue lors de la construction ou l'agrandissement de bâtiments, ainsi que par l'encaissement d'une caution auprès d'un nouveau locataire (400€).

Les dépenses d'investissement

Remboursement capital emprunts	32 723,28 €	59,7%
Immobilisations corporelles (bâtiments, matériels, etc.)	22 094,31 €	40,3%
Total dépenses d'investissement 2020	54 817,59 €	100%

Les dépenses d'investissement en 2020 s'élèvent à 54 817, 59€ dont 32 723,28€ correspondant à la part en capital des annuités des deux emprunts de la commune et 22094,31 € correspondant à des investissements tels que l'acquisition de matériels, de mobiliers et d'équipements (Tondeuse, panneaux, groupe électrogène, matériels informatiques et téléphonie) et la réalisation de petits aménagements (joints four à pain St Paul, Rampe accès mobilité réduite salle polyvalente, volets ancienne poste Saint-Paul).

Le différentiel entre les recettes d'investissement et les dépenses d'investissement constitue un déficit de 31 564,71 € s'imputant sur l'excédent de fonctionnement.

Ce déficit constitue un besoin de financement qui s'impute sur l'excédent de fonctionnement ce qui **donne un excédent total pour l'année 2020 de 98 387,40 €.**

Cet excédent viendra se cumuler avec le report de l'excédent de 2019 et années antérieures de 230 418,90 € et le solde d'exécution reporté de 2 608,89 € soit un excédent total de 331 415,19 € en hausse de 42%.

Cette somme correspond aux « résultats » positifs cumulés en 2020 et les années antérieures au niveau de la Commune de Saint-Paul (y compris sections) et permettra de financer une partie des investissements à venir ainsi que le fonds de roulement nécessaire au bon fonctionnement de la Commune.



BULLETIN MUNICIPAL ST PAUL DE TARTAS 2020

Subvention aux associations

ASSOCIATIONS LOCALES	
Anciens combattants	200€
ST PAUL EN FETE	150€
LES AMIS DES UFFERNETS	50€
LES AMIS DE FOURMAGNE	50€
Association Solidaire des Villages (St Paul-St Etienne du Vigan-Pradelles)	200€
L'ESCALE	50€
Amicale Sapeurs-Pompiers Pradelles	100€
SOUTIEN A LA JEUNESSE - CULTURE	
APE LANDOS	120€
APE MARIE RIVIER (Coucouron)	40€
APE JEANNE D'ARC (Langogne)	120€
Collège Stevenson – classe orchestre	150€
LAVE – journal Volcan	500€
AIDE A LA PERSONNE	
ADMR	200€
SPORT ET LOISIRS	
ACCA	Mise à disposition du local
Tourisme en Pays Cayres Pradelles (randonnées et conférences)	150€
TOTAL	2080€

RAPPEL DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES

Salle de St Paul de Tartas :

Habitants de la commune	120 €
Non habitants de la commune	180 €
Caution	200 €

Salle des Uffernets :

Habitants de la commune	80 €
Non habitants de la commune	120 €
Caution	200 €



BULLETIN MUNICIPAL ST PAUL DE TARTAS 2020

Urbanisme

Depuis le 4 février 2021, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) est en place.

Vous pouvez retrouver les parcelles constructibles sur le géoportail de l'urbanisme.

<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>

Le PLUI comme le RNU (règlement national d'urbanisme), est soumis au code de l'urbanisme qui prévoit entre autre « le recours au tiers » d'une durée de 2 mois pendant lesquels vos voisins, passants ou toute autre personne étrangère à votre demande d'urbanisme peu porter réclamation. Vous pouvez retrouver toutes les dispositions sur législation.

Pour le moment sur l'ensemble de notre commune retenez deux choses :

- Si la nouvelle construction à une emprise au sol inférieure à 20m² ou s'il s'agit seulement d'un ravalement de façade, de changer une toiture ou des menuiseries SANS changer la destination ou la surface habitable de la propriété vous devez déposer UNE DECLARATION PREALABLE CERFA 13703*07 pour une maison individuelle ou ses annexes et CERFA 13404*07 pour toute autre déclaration préalable.
- Si la construction dépasse 20m² ou s'il y a changement de destination de la propriété il s'agit alors d'un permis de construire CERFA 13406*07 pour une maison individuelle ou ses annexes et 13409*07 pour tout autre bâtiment.

Sachez également que la mairie comme toute personne morale est également soumise à ces mêmes règles, pour ceux qui ont pu le constater les récépissés de dépôt sont affichés en mairie pour ce fameux recours au tiers. Vous avez peut-être pu voir le récépissé de dépôt concernant le camping par exemple ou la réfection des toitures du four ou des toilettes publics.



Permis de Construire déposés en 2020 sur la commune : 5



Déclarations préalables déposées en 2020 sur la commune : 10



BULLETIN MUNICIPAL ST PAUL DE TARTAS 2020

Dossier spécial L'EAU D'HIER A AUJOURD'HUI

Le dossier de l'eau est un dossier d'actualité. Il a semblé utile à l'équipe municipale de mener l'enquête sur le dossier de l'eau dans la commune. Parce qu'il est important pour nous que notre histoire perdure et soit transmise ; nous avons demandé au journal Volcan de venir mener l'enquête sur l'arrivée de l'eau à Saint Paul. Fanny Gimenez, journaliste au journal Volcan s'est prêtée à l'exercice, elle a interrogé des personnes de la commune et a compilé pour nous des extraits des conseils municipaux de Saint-Paul-de-Tartas.

L'arrivée de l'eau à Saint-Paul !

L'eau est une ressource essentielle à notre survie, aujourd'hui elle coule en continu mais avant de pouvoir profiter de l'eau qui coule du robinet et cela à tout moment de la journée : toilette, douche, lessive ou simplement remplir la bouteille pour boire, sont là des possibilités actuelles qui semblent bien coutumières mais qui n'ont pourtant pas toujours fait partie du quotidien.

Il y a longtemps, à Saint-Paul-de-Tartas comme partout, l'eau se méritait, et les anciens du village s'en souviennent



bien, il fallait quelquefois braver la pluie, la neige pour aller la chercher à la fontaine sans trop en perdre au retour, sans parler d'abreuver le bétail.

Odette Soulier, originaire de La Villette, s'est mariée à Hilaire Soulier de Saint-Paul-de-Tartas en 1943 où ils ont exploité une ferme au bourg. Hilaire a été maire de la commune pendant de nombreux mandats. Elle se souvient des changements qui se sont opérés au fil du temps. Elle nous confie que sa belle-mère née en 1898 a, elle, connu un autre mode de distribution et d'utilisation de l'eau dans le village. L'eau se trouvant en sous-sol, elle devait être puisée manuellement. Chaque maison avait donc un puits, soit dans l'étable, soit dans la cour ou même la grange. Certains puits étaient même mitoyens entre deux habitations. Prendre l'eau du puits n'était pas toujours facile, il fallait remonter le seau bien rempli parfois à bout de bras. Quand le puits était vide les habitants devaient aller chercher l'eau au puits artésien du village. Comme dans de nombreux hameaux, les puits étaient de temps en temps le théâtre d'accidents. A Saint-Paul-de-Tartas, une jeune fille était tombée dans le puits, heureusement celle-ci en sortit indemne.



Le problème de pollution est aussi présent, la nappe phréatique n'étant pas épargnée par les changements de la vie moderne, l'eau pouvait être contaminée ou souillée par les écoulements provenant des étables ou des tas de fumier. Au fil des années, les puits ont perdu leur utilité et ont parfois été comblés. Certains sont encore en place. Dans les années 1930, le maire à cette époque, M. Mourbrun avait fait construire un premier réservoir de 100m³ qui captait l'eau de la source de Lachamp avec une adduction jusqu'au village. Fontaines et lavoirs ont été construits au début du siècle dernier et ont rendu de grands services.

Les habitants y abreuvent leurs vaches, chaque famille possède des animaux. Aller à la fontaine ou au «bachas», est aussi l'occasion de croiser ses voisins, et de bavarder un instant pendant que l'on lave sa salade ou qu'on remplit les seaux. L'eau faisait aussi la joie des enfants qui viennent y jouer. Dans les années 70 le réservoir est remplacé et l'on choisit une contenance plus importante, 200m³ sont nécessaires pour répondre à la demande des habitants : machine à laver, douches plus régulières, les habitudes évoluent et se multiplient...



BULLETIN MUNICIPAL ST PAUL DE TARTAS 2020

L'arrivée de l'eau au robinet

La ferme exploitée par la famille Soulier appartenait à Hilaire de Pradelles, elle était importante au village de Saint-Paul, elle était alors divisée et louée. Odette et son mari Hilaire Soulier, en occupent une partie. Une autre partie, en été, accueille une colonie de filles venant de Marseille. Pour leur apporter un minimum de confort, les propriétaires décident d'installer les premiers robinets du village. Heureusement pour eux, la bâtisse est située à 50m de la fontaine, il faut alors installer les conduites depuis la fontaine pour acheminer le précieux liquide. C'est encore un peu rudimentaire ! Les tuyaux sont aériens et longent les poutres de la ferme, jusqu'à la cuisine, et les sanitaires. L'eau est froide mais elle est là ! La cure, l'école sont les suivants à bénéficier des prochaines adductions, puis par la suite chacun a fait de son mieux pour essayer de se raccorder sur les conduits existants pour profiter de l'eau courante. Au cours du premier mandat de Hilaire Soulier, les routes doivent être goudronnées, la commune décida alors, de payer la pose des conduits d'eau pour tous les foyers jusqu'à l'entrée des maisons. C'était un travail de longue haleine, car certains foyers ne pouvaient assumer le coût de l'installation dans la maison, c'était fréquemment le cas pour les anciens qui n'avaient pas ou très peu de retraite et ne pouvaient engager les frais. Pendant plusieurs années la municipalité de St-Paul a fait le choix de ne pas faire payer l'eau dans le bourg et de conserver la maîtrise du captage de la source. Quand les compteurs ont été installés à Saint-Paul certains habitants ont fait remarquer «qu'il n'était pas normal de devoir payer l'eau quand celle-ci coule gratuitement dans les fontaines du village !»

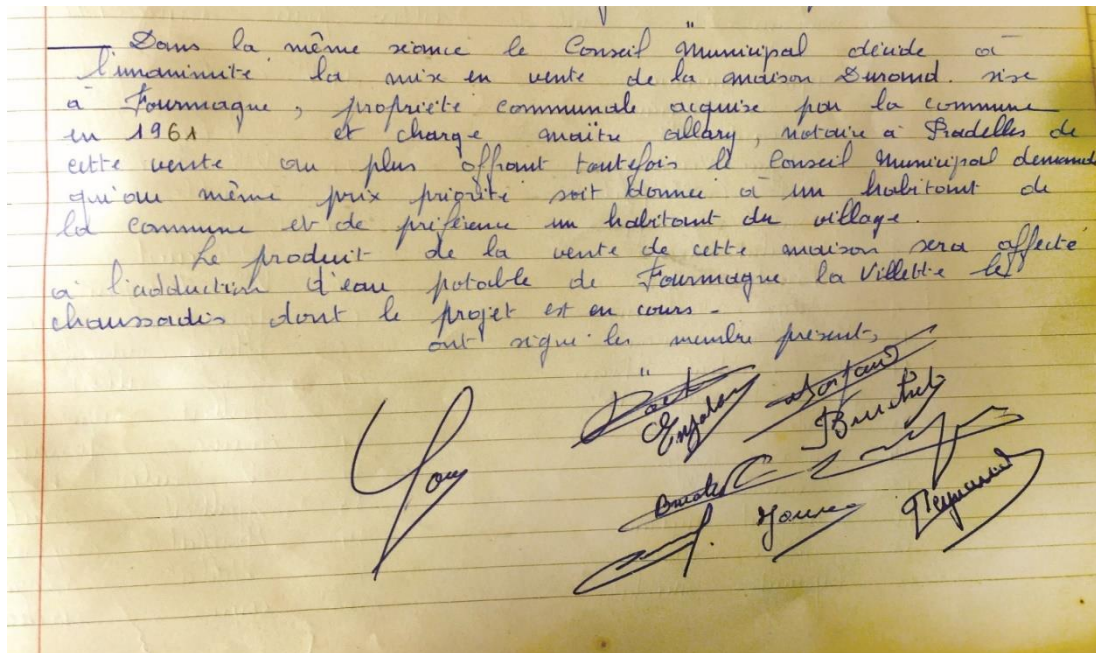
Les hameaux

Après le village, les hameaux veulent eux aussi profiter de l'eau au robinet. René Enjolras de la Fagette mais aussi Guy Armand de Fourmagne, tous deux élus à la mairie au cours des années 60-70 ont été témoins de l'arrivée de l'eau de leurs hameaux. A la lecture des délibérations du conseil municipal, le problème est de trouver des financements pour pouvoir réaliser les travaux : coupe de bois, vente de biens communaux, budget communal, emprunt mais aussi frais privés des habitants, ont permis au projet d'aboutir. Les habitants des Uffernets s'étaient un peu impatientés car un incendie eut raison d'une maison. A cette époque un incendie pouvait très vite toucher le village entier, les bornes d'incendies devinrent aussi une préoccupation. Une station de pompage est alors installée entre la Fagette et les Uffernets. Pour les hameaux de Fourmagne, la Villette, et le Chaussadis un réservoir voit le jour. La Gévaudannaise (entreprise lozérienne) qui avait déjà fait ses preuves, fut missionnée pour effectuer les travaux. Quelques déboires ! La mise en place du système hydraulique du premier captage, n'a pas toujours été évidente, les canalisations devaient traverser les champs de certains agriculteurs. Ce n'était pas toujours à leur goût. Dans les années 50, les villages, entraînent malgré eux, dans une époque de changement, les tracteurs faisaient leur entrée, la télévision pointait timidement son nez dans les foyers de nos campagnes. Souvent un seul foyer en était doté et c'était un point de ralliement pour profiter des nouvelles. Pour certains cela était de trop. Au sortir d'une guerre qui avait fait des ravages, tant sur le plan physique que moral, beaucoup souhaitaient retrouver une sérénité dans le lieu où ils résidaient et pour la plupart, le lieu où ils avaient grandi. Alors faire passer des conduites d'eau à travers champs, c'était trop ! René Enjolras et Guy Armand se souviennent de quelques tensions au cours des réunions de conseils municipaux. Pour ne rien arranger, au fil du temps, il arrive que certaines canalisations s'avèrent défectueuses et dégradent les chemins et prairies, d'importants travaux de maintenance sont nécessaires pour assurer l'efficacité du système. La mission, autant pour l'adduction que la maintenance, n'a pas toujours été simple pour en arriver à l'inéluctable arrivée d'eau «au robinet». A la consultation des délibérations du conseil municipal on se rend bien compte que le besoin d'avoir l'eau est crucial, mais, contenter tout le monde, relève parfois de la haute voltige ! Les habitants du village gardent en eux des souvenirs de cette période, différents en fonction de leur âge, de leur travail et leurs lieux d'habitation, mais aussi de leur rôle dans le village...

Article et photos de Fanny Gimenez, Journal Volcan, extrait des conseils municipaux de Saint-Paul-de-Tartas



BULLETIN MUNICIPAL ST PAUL DE TARTAS 2020



Conseil de délibération :
vente de la maison
Durand pour la
budgétisation de
l'adduction d'eau potable
à Fourmagne

Aujourd'hui

Depuis cet été, le réseau d'eau de la commune est cartographié. Nous disposons de plans. Cela nous a notamment permis d'éviter le doublement de la taxe de l'agence de l'eau suite au contrôle que nous avons eu cet été. Ce diagnostic eau potable est également indispensable pour prévoir des travaux sur le réseau d'eau et bénéficier de subventions.

Quelques chiffres clefs :



17 km de réseau



9 Bornes incendie (4 au bourg, 1 à la Villette, 1 à Fourmagne, 1 au Chaussadis, 1 La fagette, 1 aux Uffernets)



4 Réservoirs : La villette - Fourmagne- Le Chaussadis/Le bourg / Les Uffernets / La Fagette



1 station de pompage à la Fagette



267 Abonnés au rôle de l'eau



17 fontaines sur le réseau et 6 fontaines sur des sources



BULLETIN MUNICIPAL ST PAUL DE TARTAS 2020



Le bourg



La Villette-Fourmagne – Le Chaussadis



Les Uffernets – La Fagette



BULLETIN MUNICIPAL ST PAUL DE TARTAS 2020

Tour d'horizon

Normalisation des adresses

Afin d'améliorer la vie quotidienne de nos concitoyens, nous avons adopté le 17 janvier en conseil municipal les noms des rues. Viendra ensuite la numérotation métrique, le projet devrait se terminer au cours de l'année 2021 avec l'installation de plaques et de numérotation pour chaque habitation. Le fait d'avoir une adresse normalisée facilite les livraisons, l'intervention des secours l'acheminement du courrier. Par ailleurs le déploiement annoncé de la fibre sur notre territoire est conditionné à la normalisation des adresses.

Acquisition foncière terrain captage du bourg

Le périmètre immédiat de protection du captage de du bourg n'était pas maîtrisé par la commune si bien que chaque été des vaches pâturaient sur le captage provoquant un risque de contamination pour les eaux du bourg. La municipalité a fait le choix de corriger cela et d'entrer en négociation avec les privés pour acquérir les parcelles nécessaires à la protection du périmètre immédiat.

Le Cimetière communal

Le cimetière communal de St Paul date du début du XXe siècle, il a connu une extension dans les années 70.

Aujourd'hui, afin de savoir où est –ce que nous en sommes des concessions, le Conseil Municipal a fait le choix de se faire accompagner par M. René Delaspre juriste funéraire et spécialiste pour engager une procédure de reprise des concessions en état d'abandon. Cette procédure avait déjà eu lieu dans les années 2001 et avait permis de récupérer une quinzaine de concession.

Le Conseil Municipal a fait ce choix afin d'éviter un agrandissement fort onéreux pour le budget communal alors que nous avons déjà le devoir d'entretenir le cimetière actuel, qui est lui-même en mauvais état. Cette procédure complexe déroulera durant quatre ans. Les familles disposeront de quatre ans pour se faire connaître et faire parvenir leurs observations en mairie.

Disparition ou éclatement des familles, éloignement géographique, déménagement ... expliquent en grande partie l'état 'abandon de certaines concessions tombées en déshérence et qui ne sont plus entretenues. Par ailleurs, cet état d'abandon est susceptible d'occasionner un préjudice visuel par le développement de végétation mal maitrisée.

A la fin de cette procédure, en 2024, les défunts qui reposent dans ces concessions dont les familles ont disparu seront exhumés avec toute la décence la dignité et le respect nécessaires et conduits à leur dernière demeure, l'ossuaire communal.

La bonne gestion du cimetière, des deniers publics, l'amélioration de l'aspect visuel de ce lieu, la volonté de l'entretenir et d'y engager des travaux justifient pleinement la mise en œuvre de cette procédure qui témoigne de la volonté affirmée de la municipalité de prendre ses responsabilités dans ce domaine complexe et sensible.

Les changements culturels, sociologique, les modifications des rites funéraires la montée en puissance des crémations qui en France est adoptée par plus de 40% des familles, nécessitent une réflexion approfondie afin de suivre l'évolution de la société dans ce domaine. A court terme, et en fonction des crédits disponibles, il faudra envisager l'installation de cases de columbarium, jardin du souvenir pour disperser les cendres, cela est indispensable pour répondre aux souhaits de la population.

Déneigement : une nouvelle organisation

Afin de permettre un déneigement matinal qui permette à chacun de se rendre au travail, à l'école et de recevoir les soins à domicile, la municipalité a fait le choix de faire appel en complément à un entrepreneur. C'est Fabrice Bruchet de St Arcons de Barges qui prête main forte à Gilles Grange avec le tracteur de la commune les matins où la neige est tombée, dès 4-5 heures du matin, les weekends et durant les congés de notre employé. M. Bruchet



BULLETIN MUNICIPAL ST PAUL DE TARTAS 2020

effectue une première passe qui doit permettre de sortir de chez soi tôt le matin ; le déneigement est ensuite complété par le travail de Gilles Grange sur ses horaires habituels de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30. Notre employé doit quant à lui et comme à son habitude élargir les rues et figoler les places. Les interventions de M. Bruchet sont liées aux conditions météo. Nous ne sommes donc plus cette année au régime des astreintes* mais au réel.

Cette organisation devrait nous permettre de garantir un déneigement optimal de l'ensemble des voies communales mais aussi d'éviter les récupérations de temps de travail au printemps qui ne nous permettent pas d'assurer l'entretien de la commune comme il convient lorsque la végétation se réveille (tonte, curage de fossé...).

Cette nouvelle organisation devrait également nous permettre de conventionner avec le Département pour ouvrir lors de notre tournée des routes départementales enneigées de la RD500, la RD 284 du camping à la Rn88 et de la RN88 à la sortie des Uffernets et la RD505 de la RD500 à la sortie de la Villette.

**Astreinte : un agent en astreinte perçoit une indemnité d'astreinte durant une période donnée qu'il neige ou non et s'il intervient en dehors de son temps de travail, celles-ci sont soit rémunérées en plus de l'astreinte ou récupérées en congés.*

Coupes de bois

Une coupe de bois sera donnée aux habitants principaux à Bauzon fin août-début septembre.

Dans le même temps concernant les forêts sectionnales de la commune, l'ONF nous a informé ne pas avoir remplacé l'agent en charge des coupes de bois sur notre secteur, et n'a pas prévu de recruter cette année. Nous sommes en train de voir comment délivrer une coupe aux affouagistes malgré tout.

Appel à candidature Comité Consultatif Bois et Forêt

Le sujet des bois et forêt relève de l'intérêt général. Il nous semble utile de créer un comité consultatif « bois et forêts ».

Cette commission aura pour vocation d'étudier les plans de gestion en cours pour nos sections et la forêt de Bauzon et de préparer les suivants. Ainsi, il s'agit de permettre aux habitants intéressés de prendre part au débat et faire remonter leurs préconisations.

Si vous êtes intéressés pour participer à ce « comité bois et forêt » concernant les bois des sections et les forêts communales, faites vous connaître en mairie.

Arrivée de la fibre

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique dans notre commune, la société SOGETREL est amenée à doubler des poteaux ENEDIS car ces derniers ne permettent pas de poser un câble supplémentaire. Des poteaux sont donc installés aux Uffernets et à St Paul pour pouvoir tirer la fibre.

Les jeunes de notre commune s'investissent



Alban GERENTON – 13 ans a intégré en septembre la section des Jeunes Sapeurs-Pompiers créée cette année à la caserne du Brignon-Solignac.

Tina Tettamanzi, Naïs Tettamanzi et Appoline Chanial font parties des 24 élèves de la Classe Orchestre du



collège de Landos. Chaque apprenti musicien choisit l'instrument qui lui correspond le mieux et travaille avec durant 3 ans.



BULLETIN MUNICIPAL ST PAUL DE TARTAS 2020

Communauté de communes

La téléassistance

Ce service est ouvert aux personnes de la communauté de communes âgées de plus de 65 ans, sortant d'une hospitalisation, confronté à des difficultés passagères. A condition de ne pas être bénéficiaire APA au titre de la téléassistance, imposable sur le revenu. La participation financière de la communauté de communes s'élève à 10€/mois.

Le portage de repas

Pas de durée d'engagement ni de contrat, le nombre de repas par semaine est librement choisi par l'intéressé. La commande ou l'annulation reste possible 3 jours avant la livraison. Les réservations se font auprès de la communauté de communes au 04.71.57.88.00. Les repas sont fabriqués à la maison de retraite de Pradelles, ils sont conservés au réfrigérateur et réchauffés au four ou au micro-onde.

Transport à la carte

La communauté de communes organise chaque semaine des transports vers le marché de Landos pour favoriser les déplacements des personnes n'ayant pas de moyens de locomotion. Inscription au 04.71.57.88.00

Programme habiter mieux

Mis en place en partenariat avec la communauté de communes il permet aux propriétaires de faire financer une partie des travaux d'amélioration de l'habitat.

Culture

Une programmation culturelle est établie sur notre communauté de communes. En raison de la crise sanitaire certains des spectacles ont dû être reportés.

Une dumiste (professeur de musique, embauchée par la communauté de communes) intervient dans les écoles de la communauté de communes ainsi qu'à la classe orchestre du collège.

Crèche et centre de loisirs

La micro crèche située à Costaros a ouvert ses portes en décembre 2019, elle se tient à la disposition des parents pour tout renseignements.

Le centre de loisirs se tiendra à Cayres les mercredis de janvier à juin 2021 et à Landos les mercredis de septembre à décembre 2021.

Vacances de février, de Pâques et tout le mois de juillet à Landos / Tout le mois d'août et vacances de Toussaint à Cayres.

Déchets

La collecte et le traitement sont assurés par la communauté de communes, notons que nous sommes encore un des rares territoires à pratiquer le système de la redevance pour financer ce service, cette pratique colle à la réalité des occupants des résidences contrairement à la taxe qui tient uniquement compte du foncier bâti.



BULLETIN MUNICIPAL ST PAUL DE TARTAS 2020

Programme 2021

-**Samedi 20 février et samedi 6 mars 2021 à 10h00** - Atelier d'écriture des tisseurs de mots en visio - n'oubliez pas de vous inscrire auprès des Tisseurs de Mots à tisseursdemots@gmail.com ou au 06 65 91 27 02 ; le nombre de participants étant limité.

-**du 10 mars au 28 mars** : Festival de poésie « Terroir en Rimes » pour les amateurs de poésies organisée par les amis du livre et la Communauté de Communes (spectacle, balade poétique à Pradelles...). Le programme sera communiqué ultérieurement.

-**Du 29 mars au 5 avril 2021** - Festival multi-arts « Un peu d'art par ici » - Pays de Cayres-Pradelles

-**Avril 2020** – date à préciser : après-midi intergénérationnelle avec les enfants de la commune.

-**Samedi 24 avril** : toute la journée : vente de livres à Cayres - Interbibliothèques

-**Le 15 mai 2021 de 10h00 à 16h30** Journée Pique-Nique + VTT à assistance électrique, marche nordique, biathlon à la CHAVADE

Organisé par la municipalité de St Paul de Tartas et le Syndicat Mixte de la Montagne Ardéchoise, à destination de tous les habitants de la commune dans le cadre de la convention Bauzon.

-**Le dimanche 6 juin 2021** : après la messe, fête des mères, retrouvons-nous autour d'une fleur offerte à chaque maman et d'un café.

-**Les 3 et 4 juillet 2021** : Vogue de St Paul

-**Les 24-25 juillet 2021** : Tour des villages, les conseillers municipaux viennent à la rencontre des habitants des villages et échanges avec vous sur vos besoins, vos aspirations, vos envies pour vos villages.

-Saucisses Lentilles - organisé par les Amis des Uffernets en fonction des conditions sanitaires

-**Le 4 septembre 2021** : VTT à assistance électrique de 14h00 à 18h00 à St Paul.

Organisé par la municipalité de St Paul de Tartas et le Syndicat Mixte de la Montagne Ardéchoise, à destination de tous les habitants de la commune dans le cadre de la convention Bauzon.

-**Le 4 décembre 2021** : Noël des enfants (fabrication de santons) et décoration des villages avec les associations et les habitants, comme cela avait été initié par le passé avec vin chaud et chocolat pour les enfants.

Appel à photos et à souvenirs

Certains d'entre vous nous ont fait part de leur souhait de partager leurs souvenirs, nous nous proposons de faire ce lien entre vous.

Si vous avez des photos anciennes, des souvenirs que vous souhaitez partager, des anecdotes, vous pouvez nous les transmettre soit : en venant en mairie, par mail : stpauldetartas@gmail.com, par courrier, en contactant le conseiller référent sur ce dossier en la personne de Bernard Jallat.

Ensuite en fonction des résultats nous vous proposerons une formule : édition d'un livre-livret...